



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12



Pour la Maire
par délégation
l'Adjointe Myriam FARRÉ

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-31

Objet : Interdiction de circulation

Le Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'interdire la circulation dans la rue de la rouquette dans le cadre d'un concert organisé par le bar des halles le **jeudi 7 Mai 2026 de 18h30 à 22h30**.

ARRETE

Article 1^{er} :

Interdiction de circulation dans la rue de la rouquette dans le cadre d'un concert organisé par le bar des halles le jeudi 7 Mai 2026 de 18h30 à 22h30.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune.

Article 3 :

La Mairie de Nant,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 5 mai 2026